

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 18 novembre 2021 à 18h30**  
**à l'Espace Cours**

- **ORDRE DU JOUR** -

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**  
du Conseil Municipal du 30 septembre 2021

**COMMUNICATION DE DÉCISIONS**

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 04 juillet 2020, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

➤ **A l'Etablissement de tarifs (alinéa 2) :**

N°2021/247 D'accorder 15 bons d'accès gratuit au Musée de l'Image dans le cadre de l'événement « Les associations en fête » le samedi 4 septembre 2021.

N°2021/251 De fixer le prix de vente du livre d'Henri GEORGE « La belle histoire des images d'EPINAL » vendu à la boutique du Musée de l'Image à tarif promotionnel pour la période du 18 septembre au 31 décembre.

N°2021/253 De fixer les tarifs d'entrées dans le cadre du festival « Les larmes du rire » du 1<sup>er</sup> au 12 octobre 2021.

N°2021/254 De fixer les tarifs de billetterie, de la buvette et de divers articles dans le cadre du festival « Les larmes du rire » du 1<sup>er</sup> au 12 octobre 2021.

N°2021/265 D'approuver la convention fixant les tarifs du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 pour les prestations périscolaires et extrascolaires pour les enfants confiés à la Maison d'Enfants de la Passerelle par l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental.

N°2021/267 De fixer le montant des participations financières des familles non-spinaliennes aux dépenses relatives aux sorties scolaires.

➤ **A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4) :**

N°2021/203 Avec les bureaux d'études Atelier Marion Talagrand et Egis pour la réalisation des études complémentaires en lien avec le nouveau projet de renouvellement urbain de Bitola-Champbeauvert.

N°2021/245 Avec l'entreprise Eurovia Alsace Lorraine pour la mise en œuvre de bornes escamotables rue des Noires Halles.

N°2021/248 Avec Monsieur Max LERAT pour l'achat d'une planteuse à pommes de terre d'occasion de marque « SUPER PREFER » dans le cadre de la mise en place de la régie maraîchère et du Plan d'Alimentation Territorial.

N°2021/252 Avec l'entreprise Terideal pour une prestation de végétalisation par engazonnement des espaces perméables d'une partie du cimetière Saint-Michel.

N°2021/257 Avec la société ENGIE Solutions pour la création de 2 points lumineux Impasse de la Clé d'Or.

N°2021/268 Avec la MJC Belle Etoile pour la mise en place d'actions pédagogiques au Planétarium en faveur des enfants scolarisés dans les écoles primaires pour l'année scolaire 2021/2022.

N°2021/270 Avec la société AS-TECH pour un contrat de maintenance des logiciels de gestion du parc auto, du parc locatif et de l'interface CIRIL, et de gestion de l'outil de suivi des interventions des services techniques.

N°2021/271 Avec la SAS Eurovia alsace Lorraine pour l'avenant n°1 au marché des travaux de réfection de voirie et d'aménagement d'un carrefour allée des Bouleaux.

N°2021/272 Avec la société Charles HOUILLON-SOGEA EST BTP pour l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation de l'arrosage du golf d'EPINAL.

N°2021/273 Avec la société VOSGES PLATRERIE pour la création d'un local de stockage et d'un local poubelle à l'école de Jean Macé.

N°2021/274 Avec la société LRQA pour le renouvellement de la certification comptable ISO 9001, pour 3 années.

N°2021/280 Avec la société GILLES THOCKLER pour la réhabilitation des luminaires de la Maison de la Communication.

N°2021/286 Avec la société SOTERIA LAB pour la réalisation de prestations du pack initial parcours de cybersécurité.

➤ **A l'Etablissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux ou de biens (alinéa 5) :**

N°2021/238 Pour une convention d'occupation à titre gratuit pour une durée d'1 an au profit de l'association Relais Amical pour un local sis 1 place d'Avrinsart.

N°2021/240 Pour une convention d'occupation à titre gratuit pour une durée d'1 an au profit de l'Association S.O.S Amitié pour un local sis 6 quartier de la Magdeleine.

N°2021/269 Pour une convention de louage entre la ville d'EPINAL et les organisateurs du festival « La Haut sur la Colline » du 23 au 26 septembre 2021 relative à la fourniture d'équipements événementiels.

➤ **A la création ou modification des régies comptables (alinéa 7) :**

N°2021/232 Pour la suppression du fonds de caisse en numéraire de la régie d'avances et de recettes produits du stationnement payant.

N°2021/266 De modifier la régie de recettes relative aux diverses manifestations spinaliennes pour y intégrer les Imaginales d'automne du 14 septembre au 15 novembre 2021.

➤ **A l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € (alinéa 10°) :**

N°2021/236 Pour la vente d'une barque au profit de Monsieur Dominique COLLIN.

N°2021/222 A titre dérogatoire au montant d'aliénation maximum de 4 600 € et par délégation d'une délibération du 6 février 2020, pour la vente d'une scène mobile de marque Guillet au profit de la CAE.

N°2021/278 Au profit de la société LOC'COST pour la vente d'un véhicule de type Renault Kangoo.

➤ **À l'exercice du droit de préemption (alinéa 15°) :**

N°2021/279 De déléguer à l'EPFGE l'exercice du droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrées AB 695 et AB 696 au 28 et 30 rue Abbé Friesenhauser.

➤ **À autoriser au nom de la Commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (alinéa 24) :**

N°2021/244 De reconduire pour la période de septembre 2021 à septembre 2022 l'adhésion du Musée de l'Image à l'Office de Tourisme des Hautes Vosges.

➤ **À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :**

N°2021/250 Pour le dépôt auprès de l'État d'un dossier relatif à l'appel à projets « Fonds mobilités actives –Aménagements cyclables » dans le cadre du Plan de relance.

## 1 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le Conseil Municipal est amené à prendre acte de la tenue sur les orientations générales du budget 2022, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## 2 – PÔLE VILLE DE CULTURE

### 2.1 – Marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de restauration de la Basilique Saint-Maurice

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'attribution du marché au groupement représenté par l'agence ARCH'R Sarl pour un montant global de 414 132.60 € HT.

### 2.2 – Village et marché de Saint-Nicolas 2021

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'organisation du village et marché de Saint Nicolas (le marché de sera ouvert du 26 novembre au 31 décembre 2021 et le village de Saint Nicolas sera ouvert du vendredi 03 décembre 2021

jusqu'au 02 janvier 2022) place des Vosges, place de l'Âtre, place Edmond Henry et place Pinau.

### **2.3 – Grille tarifaire du Musée de l'Image**

Approbation de la proposition de grille tarifaire du Musée de l'Image.

### **2.4 – Subventions exceptionnelles à des associations culturelles**

Approbation du versement de subventions exceptionnelles à l'association des Amis de l'orgue du temple et à l'association Vosges Sainte-Fleur.

### **2.5 – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association FESTI-EUROLIVE**

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'Association Festi-Eurolive dans le cadre de l'organisation du festival "Là-Haut sur la Colline" du 23 au 26 septembre 2021.

### **2.6 – Versement de subventions d'accompagnement**

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement de subventions d'accompagnement pour la location de salles ou matériels au Centre des Congrès.

## **3 - POLE VILLE VERTE, ATTRACTIVE ET DE PROXIMITE**

### **3.1 – Site Bragard, convention de portage foncier avec l'EPFGE – Cession anticipée**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession anticipée des terrains acquis par l'Etablissement Public Foncier Grand Est dans le cadre de la convention du 12 novembre 2020.

### **3.2 – Désignation d'Epinal Habitat comme tiers se substituant à la Ville d'Epinal pour le rachat du 28-30 rue Friesenhauser**

Le Conseil Municipal est amené à renoncer à l'acquisition du 28-30 rue Friesenhauser pour y substituer Epinal Habitat.

### **3.3 – Ouvertures dominicales des commerces pour 2022**

Le Conseil Municipal est amené à autoriser pour l'année 2022, 8 possibilités d'ouvertures dominicales pour les commerces de détail situés sur le territoire de la commune.

### **3.4 – Nouveau lotissement du quartier rue Général Haxo Prolongée, dénomination d'une nouvelle rue**

Le Conseil Municipal est amené à retenir pour la création d'une nouvelle voie desservant le lotissement constitué de 2 immeubles et 13 pavillons, sis quartier de la rue du Général HAXO Prolongée, la dénomination Général MAUGER.

### **3.5 – Acquisition de la parcelle forestière cadastrée CR 57 située lieudit « La Combe des Fèves Sud »**

Le Conseil Municipal est amené à approuver au prix de 3 000,00 € hors frais d'acte, l'acquisition de la parcelle boisée cadastrée CR 57 pour une surface de 4 498 m<sup>2</sup>.

### **3.6 – Cession par adjudication d'une cellule commerciale de la galerie Saint-Nicolas**

Le Conseil Municipal est amené à autoriser le Maire ou son représentant à participer à une opération d'acquisition d'une cellule commerciale par adjudication judiciaire et à mandater AARPI Gartner pour porter les enchères.

## **4 - POLE VILLE EDUCATIVE ET SPORTIVE**

### **4.1 – Programme de réussite éducative renouvellement de la convention avec le centre communal d'action sociale**

Le Conseil Municipal est amené à approuver le projet de convention de mise à disposition de moyens avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Épinal au titre du Programme de Réussite Educative.

### **4.2 – Versement de subventions pour les colonies de vacances**

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement d'une subvention aux organismes mettant en place des séjours.

### **4.3 – Contribution aux frais de fonctionnement pour la scolarisation d'enfants à Epinal au titre de l'année scolaire 2021/2022**

Le Conseil Municipal est amené à fixer au titre de l'année scolaire 2021/2022, le montant de la participation financière des communes extérieures au titre de la décentralisation.

#### **4.3.1 – Contribution des Communes extérieures**

#### **4.3.2 – Contribution de Chantraine/Golbey**

### **4.4 – Subvention exceptionnelle aux clubs sportifs**

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à des associations spinaliennes organisatrices de manifestations sportives.

## **5 – PÔLE TECHNIQUE**

### **5.1 – Avenant 10 au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques de la Ville**

Le Conseil Municipal est amené à approuver avec ENGIE Cofely, l'avenant n°10 au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux de la Ville d'Épinal.

## **PÔLE RESSOURCES**

## **6 - DIRECTION FINANCIERE**

### **6.1 – Décision modificative**

Le Conseil Municipal est amené à approuver la décision modificative concernant le Budget Principal.

### **6.2 – Admission en non-valeur**

Le Conseil Municipal est amené à admettre en non-valeur des sommes au budget principal.

### **6.3 – Rapport d’observations définitives de la Chambre régionale des comptes (exercices 2015 à 2019)**

Le Conseil Municipal est amené à prendre acte de la transmission du rapport d’observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant les exercices de 2015 à 2019.

### **6.4 – Défraiement des intervenants aux comités de pilotage des évaluations des politiques publiques**

Le Conseil Municipal est amené à approuver le principe de remboursement des frais réels de transport et d’hébergement des membres du Comité de pilotage d’Evaluation extérieurs à la Ville.

## **7 - DIRECTION RESSOURCES HUMAINES**

### **7.1 – Mise en place de la charte télétravail**

Le Conseil Municipal est amené à adopter les modalités de mise en œuvre du télétravail telles que proposées dans la charte.

### **7.2 – Modalités d’utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF)**

Le Conseil Municipal est amené à fixer les priorités pour la mobilisation du CPF et à fixer les modalités de prise en charge des frais.

### **7.3 - Attribution du marché couverture complémentaire de prévoyance**

Le Conseil Municipal est amené à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché relatif à la convention de participation pour la mise en œuvre de la couverture complémentaire de prévoyance pour les agents.

### **7.4 – Convention d’objectifs et de partenariat avec le Comité d’Action Sociale**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention d’objectifs et de partenariat avec le Comité d’Action Sociale.

### **7.5 – Modification des tableaux d’effectifs**

Le Conseil Municipal est amené à valider les modifications du tableau des effectifs.

### **7.6 – Déplacements des élus dans le cadre d’un mandat spécial**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les dépenses exposées par les élus dans le cadre d’un mandat spécial et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.